



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

DE20191217\_52

Rapporteur :  
Vincent YOU

Conseil municipal du 17 décembre 2019

Télétransmise à la Préfecture le 19 DEC. 2019

Affichée le 18 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 décembre 2019

**Membres présents** :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Françoise COUTANT

**Etaient absent(e)s** :

Mme Danielle CHAUVET, M. Rabah ACHARKI, Monsieur Gérard DESAPHY

**Ont donné procuration** :

- M. Joël GUITTON à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Jean-Philippe POUSSET
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à M. Patrick LEMAIRE
- Mme Cécile MACULA à M. Gilbert PIERRE-JUSTIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Valérie DUBOIS
- M. Arnaud JUIN à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Kader BOUAZZA

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : M. François ELIE

**G E S T I O N   D E S   R E S S O U R C E S   D E   L A  
C O L L E C T I V I T É**

**Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote  
du budget primitif 2020**

Finances/budget  
id : 2835

Conseil municipal  
17 décembre 2019

52

Rapporteur : Vincent YOU

Les budgets primitifs 2020 du budget principal et du budget annexe Gesta seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante lors de la séance du conseil municipal du 5 février 2020. Jusqu'à l'adoption de ces budgets et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Concernant les dépenses de la section d'investissement, l'article prévoit la possibilité, sur autorisation de l'organe délibérant et jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits pouvant être engagés par budget apparaît comme suit :

Budget	Voté 2019 BP + DM	Limite autorisée avant vote du budget 2020
Budget principal	29 559 464 €	7 389 866 €
Budget annexe Gesta	1 173 000 €	293 250 €

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. La répartition suivante vous est proposée :

Chapitre	Article	Affectation des crédits	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET GESTA
Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	275 325 €	10 000 €
Subventions versées	20422	Subventions versées	145 266 €	
Immobilisations corporelles	21312	Bâtiments Scolaires	100 000 €	
Immobilisations corporelles	21318	Autres Bâtiments Publics	100 000 €	
Immobilisations corporelles	2151	Installations complexes spécialisés		50 000 €
	2152	Installations de voirie	350 000 €	
	2158	Installations, matériel et outillage techniques	409 553 €	
	2182	Matériel de transport	46 500 €	
	2183	Matériel informatique	100 000 €	40 000 €
	2188	Acquisition de matériel	286 700 €	50 000 €
Immobilisations en cours	2313	Entretien des bâtiments	4 276 177 €	193 250 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 275 345 €	
Opérations pour compte de tiers	45410	Travaux pour compte de tiers	25 000 €	

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver l'autorisation de dépenses d'investissement présentée
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

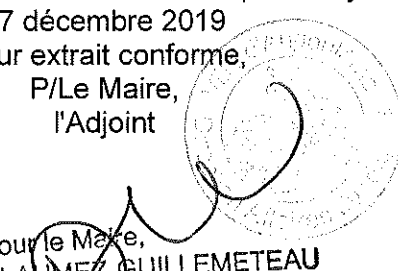
Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
17 décembre 2019

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

Pour le Maire,  
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU  
Adjointe déléguée  
Solidarité - Famille  
Personnes âgées



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

